

**Propositions de modifications techniques du budget  
2019 pour procéder à des remboursements anticipés  
d'emprunts**

CD/2019/147

**Service chef de file :**

E2 - Direction des finances et de la commande publique

E220 - Service du budget et de la dette

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin mène depuis plusieurs années une gestion active de la dette. Ainsi chaque année des opérations de refinancement de la dette ou de remboursements anticipés d'emprunts sont menées. Au regard de la prévision de fin d'exercice 2019 et des disponibilités budgétaires du Département, il est proposé à l'Assemblée de décider d'une modification des crédits budgétaires afin de procéder à un dernier remboursement anticipé avant la fin de l'année.

Le Département a amorcé un cycle de réduction de son stock de dette en 2016, d'une part en empruntant moins (ou même pas du tout) que le montant qu'il rembourse chaque année et d'autre part en procédant à des opérations sèches de remboursements anticipés de ses emprunts les plus onéreux. Ainsi en 2016 le Département s'est désendetté de 22 M€, puis de 71 M€ en 2017 et de 97 M€ en 2018.

Le stock de dette du Département a par conséquent diminué de plus de 190 M€ entre 2015 où il était de 714,3 M€ et 2018 où il a atteint 522,9 M€.

Ce désendettement régulier a eu pour effet d'améliorer significativement les ratios financiers du Département. A titre d'exemple le ratio de désendettement du Département est ainsi passé de 7,6 ans en 2014 à 3,2 ans en 2018.

Un autre effet positif de ce désendettement important, couplé au contexte de taux bas, est son impact sur les frais financiers payés par le Département qui sont passés de 13,7 M€ en 2015 à 10,0 M€ en 2018. Il s'agit là d'autant de crédits de fonctionnement qui ont pu être redéployés vers des dépenses servant directement les politiques publiques.

Le Département poursuit cette gestion active de la dette en 2019. Il a ainsi déjà procédé à quatre opérations de remboursements anticipés pour un montant total de 26,2 M€. Le gain en intérêts non payés sur la durée de vie restante de ces emprunts s'élève à 1,3 M€. Il s'agit du gain net, déduction faite des indemnités de remboursements anticipés.

Afin de réduire encore son stock de dette et de dégager des marges de manœuvre sur la section de fonctionnement, le Département souhaiterait procéder à deux nouvelles opérations de remboursements anticipés pour un montant total de 21,3 M€ et un gain net estimés en intérêts non payés de 1,7 M€ sur la durée de vie restante des deux contrats concernés. Pour cela il est nécessaire de réaliser des ajustements dans les inscriptions budgétaires 2019 afin d'augmenter de 3 M€ les crédits de remboursements d'emprunts. Ces 3 M€ sont financés par du redéploiement de crédits prévus en maîtrise

d'ouvrage ou subventions d'investissement et pour lesquels les factures ne pourront pas être transmises au Département avant la clôture de l'investissement.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil Départemental du Bas-Rhin, sur proposition de la commission des finances et des affaires générales :*

*- approuve le projet de décision modificative n°3 (DM3) pour l'exercice 2019 et en arrête les chiffres du budget principal tels qu'ils figurent dans le projet présenté en annexe.*

Strasbourg, le 27/11/19  
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY